

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE**

**DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 05 Décembre 2022**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2022/12/05**

Date de la convocation	28/11/2022
	<b>Votes : 22</b>
Présents : 19	Pour : 22
Absents : 05	Contre : 0
Représentés : 03	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le cinq Décembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix-huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, BIROUSTE Pascal, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, HEREDIA Fabienne.

Etaient Absents : MM. DJUROVIC Aleksandra, ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mme GASC Carine à Mr GASC Georges  
- Mme LAMBERT Véronique à Mme GAVINET Isabelle  
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique

**Objet** : Opération foncière - Cession de l'immeuble AI 343

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

De céder à l'euro symbolique à Monsieur Bernard JANY la parcelle cadastrée AI 343 sise lieudit la Condamine Bertrand d'une superficie de 6 m<sup>2</sup>.

Accusé de réception en préfecture  
N° 23401946-20221205-2022120512E  
Date de l'émission : 12/12/2022  
Date de réception préfecture : 12/12/2022

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de céder à l'euro symbolique à Monsieur Bernard JANY la parcelle cadastrée AI 343 sise lieudit la Condamine Bertrand d'une superficie de 6 m<sup>2</sup>,
- Indique que les frais notariaux ou d'enregistrement sont à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes ou pièces relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits

**Le Maire**  
**Claude VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le